

La Société française est-elle une « société bloquée » ?

par Yohanan MANOR,

Université de Jérusalem.

Chargé de cours au Département de Science Politique.



L'expression de « société bloquée » est devenue très à la mode en France depuis quelques années, principalement après les événements de Mai-Juin 1968. Sa popularité n'est probablement pas étrangère à l'emploi qu'en fit M. Chaban-Delmas dans le discours qu'il prononça devant l'Assemblée nationale le 16 septembre 1969. Le Premier Ministre, désigné depuis peu par le nouveau Président de la République française, avait alors brossé un tableau de la France contemporaine avant d'esquisser ce que son gouvernement entreprendrait pour construire une « nouvelle société ». Taxant la société française de « société bloquée », il avait fondé son diagnostic sur trois éléments principaux :

1° La fragilité de l'économie, la faiblesse de sa base industrielle, attribuées à la multiplication des protections.

2° Le fonctionnement défectueux et l'inefficacité d'un Etat aux dimensions tentaculaires.

3° L'archaïsme et le conservatisme des structures sociales révélés par l'écart entre les revenus, l'absence de mobilité sociale, l'ampleur et la persistance des préjugés (1).

La teneur de ce discours devait beaucoup à deux de ses proches conseillers, Simon Nora et Jacques Delors (2), ainsi qu'à un sociologue

(1) *Le Monde*, 18 septembre 1969.

(2) Simon Nora, ancien de l'ENA, promotion France combattante 1947, inspecteur des Finances. Actuellement responsable des affaires économiques au cabinet du Premier Ministre. Célèbre pour son rapport sur les Entreprises Publiques. Jacques Delors, supervise la politique sociale du premier Ministre ; fut chef du service des affaires sociales au Commissariat général du Plan, a publié en 1971 un livre sur *les indicateurs sociaux*, dans la collection Futuribles, qui présente un ensemble de réflexions et de recherches effectués dans le cadre d'un séminaire de l'ENA.

des organisations, Michel Crozier, qui devait publier en juin 1970 un ouvrage intitulé « La société bloquée ». Traitant dans la seconde partie de son livre de la société française comme société bloquée, l'auteur en trouvait la cause dans le modèle administratif français et dans certains traits culturels de base de la vie collective française touchant notamment à son « style d'action ».

Reprenant la théorie qu'il avait longuement exposée dans un ouvrage antérieur (3), M. Crozier montrait que le modèle bureaucratique français, extrêmement centralisé et stratifié, élevait de telles barrières à la communication que les conséquences des décisions mettaient longtemps à apparaître et que le système s'avérait incapable de se corriger en fonction de ses erreurs. L'adaptation au changement « prend alors la forme d'une crise qui ébranle l'ensemble du système, mais maintient ses principes et sa rigidité » (4). L'utilisation de la crise comme moyen privilégié de changement caractérise d'ailleurs également « le style d'action collectif auquel sont attachés les Français » (5), au même titre que la conception qu'ils ont de l'autorité.

Recouvrant comme on le voit un éventail assez large de significations, l'expression de « société bloquée » s'est imposée à un tel point qu'il paraît bien difficile de traiter de la société française sans mentionner l'expression, même si celle-ci semble parfois jurer avec ce que l'on décrit. C'est ainsi, pour citer un exemple récent relativement frappant, que dans une étude consacrée à « l'économie et la société française de 1945 à 1970 » montrant les profondes mutations survenues dans la société française depuis vingt-cinq ans, le dernier chapitre s'intitule « la société bloquée », expression qui ne sera ni reprise, ni analysée par la suite dans le corps du chapitre ! (6).

En réalité, cette notion de société bloquée est profondément ambiguë, ce qui ne la rend guère apte à traduire la situation française contemporaine. C'est ce que nous voudrions démontrer, en nous interrogeant ensuite sur les raisons qui ont néanmoins conduit à son emploi actuel.

L'expression de « société bloquée » est en effet quelque peu surprenante lorsque l'on prend la peine d'observer la société française, et surtout les transformations dont elle est le siège depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

(3) Michel CROZIER, *Le phénomène bureaucratique*. Edit. du Seuil, Paris, 1963.

(4) Michel CROZIER, *La société bloquée*. Edit. du Seuil, Paris, 1970, p. 96.

(5) Michel CROZIER, *op. cit.*, p. 131.

(6) Maurice PARODI, *L'économie et la société française de 1945 à 1970*. Colln, Paris, Collection U, 1971.

Comme le rappelle Crozier dans l'avant-propos de son livre, ce terme a été imaginé par Stanley Hoffman « pour rendre compte dans un chapitre de « A la recherche de la France » de ce phénomène auquel nous avons consacré de longues heures de discussions passionnées » (7). Mais lorsqu'on se reporte à l'excellente analyse d'Hoffman, on constate qu'il applique ce concept à la « synthèse républicaine » qui s'est dégagée peu à peu « au cours du siècle qui suivit la révolution française et qui s'est épanouie dans la période 1878-1934. Je l'appelle synthèse en raison de l'harmonie qui régnait entre les principaux aspects de la société, le système politique et la vision française du monde extérieur » (8)... « au cœur de la synthèse républicaine se trouvait une société particulièrement complexe que l'on pourrait appeler la société bloquée » (9).

Après avoir analysé les trois caractéristiques principales de cette société bloquée, c'est-à-dire l'existence d'un curieux mélange de systèmes économiques et sociaux, un style original d'autorité, et la faible importance des associations et des organisations, Stanley Hoffman relevait la destruction de la synthèse républicaine et notait les changements intervenus dans le système économique et social : « La société française du début des années 60 est un mélange de traits anciens et nouveaux. Les changements qui s'y déroulent sont les plus étendus depuis la révolution française ; la *société est débloquée* » (10).

Stanley Hoffman écrivait cela en 1962, il y a dix ans. Depuis, les transformations dans la société française se sont poursuivies et ont pris une extension et une envergure plus grandes encore. Au point qu'un auteur britannique, John Ardagh, correspondant du *Times* à Paris pendant plusieurs années n'hésita pas à donner pour titre à l'ouvrage qu'il écrivit sur la France en 1968 « *The New French Revolution* », en soulignant que les transformations étaient profondes et affectaient non seulement la structure économique, sociale et technique mais aussi le style et l'état d'esprit (11).

De fait, il ne fait aucun doute que les structures de la société française sont en complète transformation, et tout d'abord la structure démographique.

Pendant plus d'un siècle, la population française a littéralement stagné, voire même franchement décliné en 1935-1937, de sorte qu'en 1946

(7) Michel CROZIER, *op. cit.*, p. 8.

(8) S. HOFFMAN *et al.*, *A la recherche de la France*. Seuil, 1963, p. 16.

(9) S. HOFFMAN *et al.*, *op. cit.*, p. 17.

(10) S. HOFFMAN *et al.*, *op. cit.*, p. 78.

(11) John ARDAGH, *The New French Revolution, a social and economic study of France 1945-1968*, Harper and Row, New York, p. XIV.

la France comptait moins d'habitants qu'en 1901 (12). Ce phénomène spécifiquement français à l'époque, puisque la population des autres pays européens continuait à augmenter, eut pour conséquence non seulement un vieillissement accentué de la population, mais aussi un vieillissement de l'équipement et une tendance au repliement sur soi, le développement d'une mentalité défensive admirablement illustrée par la ligne Maginot.

Depuis 1944, on observe un changement radical de tendance, puisque la population s'accroît régulièrement chaque année (13) principalement sous l'influence d'une natalité accrue (16,8‰ en 1970) qui situe la France dans le peloton de tête en Europe. Ce chiffre marque un certain recul, puisqu'en 1964 le taux était de 18,1‰. Toutefois, il est trop tôt pour juger cette inflexion qui s'apparente à un mouvement général de baisse s'observant tant en Europe, en Amérique du Nord qu'en URSS (14).

Ce changement de tendance a eu pour conséquence d'accroître la charge pesant sur la population active dont l'importance n'a pratiquement pas varié depuis la fin de la guerre (15). De sorte qu'en 1970 « la France est encore le pays européen où la proportion d'inactifs est la plus forte : pour 1.000 actifs on compte 1.770 inactifs, au lieu de 1.730 aux Pays-Bas, 1.645 en Italie, 1.230 en Allemagne » (16). Ce désavantage nécessita un effort accru de productivité, mais eut pour contrepartie un rajeunissement progressif notable de la population (17), aiguillon puissant pour provoquer l'expansion économique et la modification de mentalités longtemps malthusiennes, protectionnistes, et qui traduisaient en fait le règne d'une gérontocratie. Au surplus, ce rajeunissement allait créer à terme des conditions favorables à la transformation des structures économiques et sociales que la France allait opérer pour faire face tant à la « montée des jeunes » (18) qu'à sa volonté d'accéder à l'ère industrielle et post-industrielle.

(12) Georges DUPEUX, *La France de 1945 à 1965*, A. Colin, 1969, p. 6.

(13) Sans tenir compte de l'apport constitué par les rapatriés d'Algérie le taux d'accroissement moyen a été de 1 % entre le 1^{er} janvier 1962 et le 1^{er} janvier 1967, taux comparable à celui enregistré depuis la guerre (1,05 %) 0,4 % en 1880, 0,2 % en 1900, 0,02 % en 1932-1939. In *Monde*, 23 octobre 1967, citant l'Institut d'Etudes Démographiques.

(14) Jean-Marie POURVIN, *La population mondiale*, Seuil, Paris, 1971, p. 80.

(15) Le nombre de la population occupée a varié d'après les recensements suivant les chiffres suivants : 19,4 en 1946 (en millions), 18,8 en 1954, 19 en 1962 et 20 en 1968.

(16) Commissariat général du plan, *Préparation du VI^e plan, rapport sur les principales options*, 1970, p. 48.

(17) En 1970 25 % de la population française avait moins de 15 ans contre 28 % pour la Hollande, 23 % pour la RFA, la Suisse, la Grande-Bretagne, 21 % pour la Suède.

(18) A. SAUVY, « La montée des jeunes », Calman-Lévy, 1960.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE EST-ELLE UNE « SOCIÉTÉ BLOQUÉE » ? 807

L'accroissement et le rajeunissement relatif de la population française n'est cependant qu'un aspect de la profonde transformation qui modifie l'aspect du pays. La France des années 70 est bien différente de la France rurale, de la France des petites classes moyennes, si chère au parti radical.

Depuis 1945, la population active agricole n'a cessé de décroître à un rythme accéléré : de 1,5 % par an entre 1946-1954, à plus de 3,5 % pendant les années 60. D'après les prévisions du VI^e Plan, ce rythme sera de 4,2 % pour la période 1968-1975 (19). De sorte que la composition par secteurs de la population active s'est très profondément modifiée.

En 1968, moins de 15 % de la population active était employée dans le secteur primaire, 41 % dans le secondaire et 44 % dans le tertiaire, contre respectivement 36,4 %, 29,3 % et 34,3 % en 1946 (20). Une évolution semblable voire même plus accélérée est prévue pour les prochaines années, puisqu'en 1975 la population active agricole devrait être inférieure à 11 % de la population active totale. Quand au secteur industriel, il suffit de noter qu'en 1969 250.000 nouveaux emplois industriels ont été créés (21) et qu'au cours de la période 1971-1975 l'emploi industriel croîtra de 1 % par an en moyenne (22). De toute manière, contrairement à une idée assez répandue, il est difficile de considérer la France comme un pays sous-industrialisé. « Potentiellement, sa structure industrielle paraît aussi dynamique que celle de ses principaux concurrents » (23).

On note par ailleurs que la croissance du secteur tertiaire est plus rapide encore et s'accompagne, entre 1962 et 1968, d'une réduction sensible du petit commerce (—9 %), des gens de maison (—8 %), du clergé (—20 %). Par contre, pendant la même période, on constate

(19) 160.000 travailleurs ont été « libérés » chaque année du secteur rural entre 1954-1962, 135.000 entre 1962 et 1968.

(20) Cf le recensement de 1968. On peut ajouter à titre comparatif, en désignant par I, II, III, les divers secteurs

	1851	1901	1936	1946	1954	1962
			(en pour-cent)			
I	53	42	37	36,4	27,7	20,6
II	25	31	30	29,2	36,3	39,0
III	22	27	333	34,4	35,9	40,4

Ce tableau a été dressé à partir de deux sources différentes : Atlas historique de la France contemporaine, et Parodi, *op cit.*

(21) Statistiques et Etudes financières, mai 1971, n° 269, p. 47.

(22) D'après le rapport général du VI^e plan, l'évolution des effectifs dans l'industrie était la suivante : accroissement de 1,25 % par an entre 1960/1965, de 0,6 % entre 1965/1970, pour la période 1970/1975 l'accroissement prévu est de 1 %.

(23) F. HETMAN, « La France est-elle vraiment sous-industrialisée ? *Le Monde*, 21 octobre 1969.

un accroissement notable des professions libérales (14 %), des professeurs (67 %), des cadres administratifs moyens et supérieurs (18-19 %) (24).

Ce tableau serait incomplet si l'on omettait de mentionner un élément nouveau responsable en partie des événements de Mai 1968, à savoir la croissance sans précédent du nombre des étudiants qui de 60.000 en 1938 étaient devenus 135.000 en 1950, 300.000 en 1963 (25), 647.000 en 1970-1971 et qui devraient atteindre le nombre de 750-800.000 en 1975-1976 (26).

Parallèlement à cette restructuration des secteurs, un mouvement accéléré de concentration urbaine s'est opéré. Alors qu'en 1846, 24 % des Français vivaient dans des communes de plus de 2.000 habitants, ils étaient un peu plus de 50 % un siècle plus tard, en 1946 (27), 65 % en 1968. Le rapport de la Commission nationale de l'Aménagement du territoire pour l'orientation du VI^e plan prévoyait qu'en 1985 plus des trois quarts des Français vivraient dans des agglomérations urbaines (28).

Certes, l'importance de ce phénomène ne doit pas faire perdre de vue le fait que 18 millions de Français continueront à se maintenir en permanence dans les campagnes, c'est-à-dire sur 90 % du territoire (29). Mais même en tenant compte de ce fait, il est certain que l'ère de la « vieille France » rurale et agricole, végétant à l'ombre de ses clochers, est bien révolue.

Comme il est souligné dans le rapport sur les principales options du VI^e Plan, « la fin de la seconde guerre mondiale a marqué une rupture radicale avec le type d'évolution économique et sociale... connu dans le passé. Depuis cette date, et malgré la stabilité du niveau de la population active, le rythme de la croissance de l'économie française a été en moyenne au moins deux fois plus rapide qu'elle ne l'avait jamais été depuis le début de ce siècle » (30). Le taux de croissance de la PIB s'est en effet établi à 5 % pour la période 1949-1963, et à plus de 5,5 % pour celle allant de 1960 à 1970 (31). Le plus remarquable c'est que cette croissance a été régulière (32), et qu'au moins

(24) Cf PARODI, *op. cit.*, tableau 60.

(25) R. HENRY-GREARD et Guy de LOYS, *La France depuis 1945*, Cours de l'IEP, 1968-1969, fascicule IV, p. 667.

(26) *Annexes au VI^e Plan, Programmes d'actions détaillées*, p. 161.

(27) DUPEUX, *Tableaux de l'économie française*, Paris, 1966, pp. 20-21.

(28) *Rapport options VI^e plan*, p. 227.

(29) Commissariat général du plan, *Rapport de la commission nationale de l'aménagement du territoire pour l'orientation du VI^e plan*, p. 12.

(30) *Rapport, ... Options VI^e plan*, p. 42.

(31) *Annexes programmes d'action détaillées, VI^e plan*, p. 2.

(32) PARODI, *op. cit.*, p. 63.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE EST-ELLE UNE « SOCIÉTÉ BLOQUÉE » ? 809

en ce qui concerne les années 1958-1968 elle a été plus favorable que celle de la République fédérale allemande, de la Grande-Bretagne et des États-Unis (33). Au surplus, c'est un taux légèrement supérieur qui a été retenu comme objectif du VI^e Plan (croissance de 5,9 % par an de la PIB) ce qui implique une industrialisation rapide, et peut être même « sauvage », quoique le gouvernement s'en soit défendu (34).

Si bref et schématique qu'il soit, le bilan que nous avons dressé nous autorise pourtant à affirmer qu'une véritable mutation des structures économiques et sociales s'est opérée en France, mutation qui d'ailleurs s'observe aussi au niveau des habitudes et des mentalités.

Notons à titre de premier exemple, la mobilité de la main d'œuvre qui s'est avérée « beaucoup plus importante qu'on ne le prétend généralement » (35). Le cliché d'une France casanière, réticence à changer d'emploi et de domicile paraît discutable lorsqu'on constate qu'entre 1962 et 1968 plus de 500.000 personnes actives ont changé de département chaque année, 300.000 de région et 2.500.000 d'employeurs (36).

Quoique plus difficile à saisir, la mobilité sociale n'en est pas moins une réalité nouvelle et un phénomène sensible. On en trouve déjà un indice dans les modifications que nous avons rapportées ci-dessus, et qui touchent à la composition socio-professionnelle. Une indication supplémentaire peut se déduire du tableau publié par le Ministère de l'Économie et des Finances sur les ressources déclarées par les Français pour les années 1965-1966-1967. Alors qu'entre 1965 et 1967 l'ensemble des contribuables augmentait d'à peu près 7 %, le nombre de ceux appartenant aux tranches les plus élevées de revenu imposable augmentait de 30 à 35 % et parfois même de 40 % (37). Ainsi se dessine une autre France, bien différente de cette France des 200 familles.

De manière plus générale, on observe que la mentalité de type pré-industriel glorifiant l'individualisme et l'entreprise familiale tend à disparaître pour céder le pas à une mentalité plus ouverte au progrès industriel, à la science et à la technologie (38). La mentalité protectionniste, malthusienne voire antiéconomique fait place à une « mentalité

(33) C'est ainsi qu'entre 1958 et 1968 la variation annuelle du PNB a été de 5,5 % en France, de 5 % en RFA, de 5,5 % en Italie, de 3,4 % au RU, et de 4,8 % aux États-Unis, *Le Monde*, 12 juin 1969.

(34) Rapport, ... Options VI^e plan, p. 13.

(35) Rapport, ... Options VI^e plan, p. 48.

(36) Rapport de la Commission nationale d'aménagement du territoire VI^e Plan, p. 19.

(37) *Le Monde*, 1^{er} septembre 1970.

(38) B.E. BROWN, *The French experience of modernization*, in *World Politics*, 1969, p. 389.

de croissance » (39) qui s'est implanté depuis la dernière guerre sous l'impulsion tant du Commissariat général au plan de modernisation (40) que de cette cohorte de jeunes et dynamiques hauts fonctionnaires avides de techniques nouvelles et portés à prendre des initiatives, que l'ENA forme régulièrement depuis sa création en 1945 (41). Sous leur influence, le vieil édifice n'allait pas tarder à être ébranlé, y introduisant et y mettant à l'épreuve toutes sortes d'idées et de comportements nouveaux. L'administration préfectorale longtemps chargée exclusivement de tâches de surveillance et de police allait peu à peu se transfigurer, s'intéressant puis se consacrant de manière croissante aux problèmes du développement économique et social, c'est-à-dire à des tâches d'animation et d'impulsion.

L'ouverture des frontières acquis par la signature, l'application et l'élargissement du traité de Rome allaient aussi constituer un puissant stimulant à la transformation des mentalités. Une brèche sérieuse était ainsi ouverte dans le protectionnisme tenace auquel les Français étaient attachés et dans leur dédain envers le marché international. Certes, les 10 à 13 % de son PNB (42) que la France vend à l'étranger sont inférieurs encore à ceux de pays comme la République fédérale allemande et la Grande-Bretagne (43). Mais cette remarque ne doit pas conduire à sous-estimer l'ampleur du changement, quand il s'agit de la France, pays relativement autarcique, au moins dans le cadre de son empire, et peu ouvert sur l'extérieur. Encore convient-il de préciser que les industries de pointe c'est-à-dire les industries motrices de la croissance, telles que l'industrie aéronautique, la construction automobile, l'équipement électronique, exportent une grande partie de leur production (44).

Dans les développements qui précèdent, nous nous sommes efforcés de montrer que depuis un quart de siècle de profonds bouleversements avaient eu lieu et continuaient à se produire en France. Il n'était évidemment pas, dans notre propos, de nier l'existence des défauts, faiblesses et insuffisances du système économique et social français ou

(39) Commissariat général du plan..., Le développement industriel, rapport du groupe d'experts, comité de développement industriel, 23 avril 1968, p. 44.

(40) C. GRUSON, *Origine et espoirs de la planification française*, Dunod, Paris, 1968, p. 222.

(41) 2.000 des 5.000 hauts fonctionnaires français étaient sortis de l'ENA, jusqu'en 1968, cf Rapport Bloch-Lainé, *La documentation française*, 1969.

(42) 13-13,5 % respectivement en 1969 et 1970. Statistiques et Etudes financière, mai 1971, p. 82.

(43) La Grande-Bretagne, comme l'Italie exportaient 19 % de leur PNB, la RFA 24 % en 1969, *Le Monde*, 12 juin 1969.

(44) Ainsi, à titre d'exemple, l'industrie aérospatiale a fait en 1968 un chiffre d'affaires de 6,43 milliards, et 2,1 milliards d'exportations. *Le Monde*, 29 mai 1969.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE EST-ELLE UNE « SOCIÉTÉ BLOQUÉE » ? 811

même d'en estomper l'importance. Il n'est en effet guère douteux que subsistent des mentalités, des comportements et des mécanismes qui constituent autant de gênes et de freins aux évolutions et aux mutations : culte de l'élite, esprit de suffisance, triomphalisme sont quelques-uns de ces traits négatifs. Comme l'écrit de manière imagée et peut-être excessive Francis Parangue : « Ministre content de l'être, maître à penser, convaincu de son génie, cadre au gilet cintré, préfet faraud de ses plumes blanches, académicien drapé dans son costume aux couleurs de moisi, huissier à chaîne d'argent, patron plus soucieux de propriété que de production, intellectuel muré dans son individualisme, enseignant au savoir figé et à l'éloquence dogmatique, technocrate au savoir méprisant, — France, tu crèves de vanité et de conformisme ; il te reste à redécouvrir la modestie pour trouver la voie véritable du progrès, tant il est vrai que si la suffisance n'exclut pas le talent, elle le compromet » (45).

De même, la persistance dans la société française d'un système de « cloisonnement, de secret et d'irresponsabilité qui s'arrange pour glisser dans le flou toutes les décisions difficiles et pour garantir à chacun sa protection générale contre toute sanction » (46), est notoire.

Mais prétendre que la société française est « figée » depuis de longues années dans un tel système, qu'elle est « bloquée » dans des « formes d'organisation et dans un style d'action qui ne lui permettent pas de tirer parti des chances qu'offre le développement économique et technique général » (47), alors que par ailleurs de telles transformations et mutations s'y opèrent tant dans les structures que dans les mentalités, nous paraît pour le moins inapproprié et même franchement inadéquat.

Dès lors, comment expliquer un emploi aussi manifestement inadéquat de l'expression « société bloquée » ?

S'agit-il tout simplement d'une maladresse, de l'emploi malheureux d'un terme certes suggestif mais inapproprié, se référant à une époque pratiquement révolue ? Faut-il y voir, au contraire, le reflet d'une incapacité à concevoir les mutations autrement qu'au moyen de catégories périmées ayant dans le passé bien traduit la situation française ? Les promoteurs et les bénéficiaires des transformations seraient alors, en quelque sorte prisonniers de leurs conceptions traditionnelles, et ne parviendraient à saisir et à concevoir le changement qu'à travers des concepts dépassés. C'est là une explication qui a quelque audience dans

(45) Régis PARANGUE, *Le Malaise français*, Seuil, 1970, p. 39.

(46) M. CROZIER, *La société bloquée*, p. 74.

(47) M. CROZIER, *op. cit.*, p. 135.

certain milieux de la gauche française, mais qui ne convainc guère quand on relève l'accent mis par les responsables pour souligner les bouleversements qui ont déjà transformé la société française et pour annoncer les mutations d'importance qui vont, selon leurs prévisions, s'y produire à un rythme accéléré. Or, qui lit le rapport général exposant le VI^e Plan de développement économique et social, ne peut qu'être frappé par la très grande fréquence d'expressions telles que transformations, bouleversements, conversions, mutations, modifications structurelles, industrialisation accélérée. Il est difficile, dans ces conditions, de voir dans l'emploi répété du concept de « société bloquée » par les plus hautes autorités politiques et scientifiques un emploi malencontreux et non intentionnel.

En réalité, il semble que ceux qui emploient et diffusent cette expression souhaitent lui donner un sens et suggérer une image qui apparemment s'excluent. L'image que l'on s'efforce d'insinuer est celle d'une société qui ne progresse pas, qui fait du sur-place, qui refuse le changement. En somme, on paraît chercher à frapper les imaginations par le mythe d'une société stagnante et figée. Le sens qu'on attribue au dit concept est quelque peu différent de celui qui vient immédiatement à l'esprit : on souligne que la société française ne sait pas exploiter toutes les chances qui se présentent à elle, qu'elle « n'est pas encore parvenu à évoluer autrement que par des crises majeures » (48), qu'enfin elle a des attitudes de rejet, de refus vis-à-vis de la société industrielle, de la « société de consommation ». C'est ainsi que sont d'ailleurs parfois analysés les mouvements contestataires, notamment le mouvement de Mai.

De toute manière, cet amalgame ne nous paraît pas fortuit, mais résulte, au contraire, d'intentions qu'on pourrait qualifier de prophylactiques, et ceci a un double titre.

Comme les responsables savent que les mutations vont se succéder à un rythme accéléré, ils se préparent à prévenir la conjonction des mécontentements et des attitudes conservatrices et hautaines qui pourraient conduire à une nouvelle explosion du type de Mai 1968. En somme, le concept mythique de « société bloquée » s'adresse tant aux « laissés pour compte » du progrès, aux groupes et intérêts divers laminés par la croissance qu'à ceux qui ne sont pas lésés, ceux qui, au contraire, bénéficient des changements. Ceci concerne en particulier bon nombre de dirigeants d'entreprises qui continuent à diriger leurs entre-

(48) M. CROZIER, *op. cit.*, p. 95.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE EST-ELLE UNE « SOCIÉTÉ BLOQUÉE » ? 813

prises suivant des méthodes surannées, peu productives et au surplus génératrices de tensions inutiles, car elles ignorent la participation et la décentralisation véritables (49).

D'où la « campagne d'explication » visant à présenter aux Français leur société comme ayant des traits culturels s'opposant au changement et, à la limite, au progrès. Rien d'étonnant dans ces conditions que les Français souffrent des changements qui surviennent. L'intensité de leurs tourments résulteraient donc plus de leur « incapacité » culturelle à accepter le changement, à s'y adapter sans crise, que des mutations elles-mêmes. La cause du « malaise français » paraît en quelque sorte résider plus dans cette fameuse « société bloquée » avec son cortège d'attitudes de comportements, de modes d'action que dans les transformations elles-mêmes et la manière dont elles s'opèrent et sont mises en œuvre.

On espère du mythe ainsi diffusé qu'il fasse prendre conscience aux Français de traits dont l'abandon et le remplacement permettraient de négocier changements et mutations bien plus aisément, avec moins de heurts, de déchirements et de risques politiques. On semble attendre du mythe en question qu'il les aide à se libérer du carcan qui les empêche encore d'entrer de plain-pied dans l'ère postindustrielle, où le changement perpétuel serait, paraît-il, roi. En « jouant » à tous les niveaux, la coopération, la participation, la négociation, les Français saisiraient les chances que leur offrent la société industrielle, et réduiraient les risques d'une crise sociale.

Ainsi le gouvernement prend les devants pour faire accepter les souffrances qui s'annoncent. Il administre en quelque sorte un traitement prophylactique de manière que « les exigences du développement soient non seulement tolérées mais acceptées » (50). En fin de compte, le mythe de la « société bloquée » est destiné à faire accepter les choix figurant dans le VI^e plan, et tout particulièrement le fameux « impératif industriel ». Désormais, il faut convaincre l'opinion que « la sécurité, c'est le changement » (51).

Au surplus, le mythe de la « société bloquée » a, semble-t-il, une autre fonction. On a vu comment la transformation de la société française s'était accompagnée d'une modification de la structure par secteurs avec pour conséquence la montée de nouvelles classes liées notamment

(49) Pour une analyse pertinente et mesurée sur ce plan, voir l'article publié par J. MAISONROUGE, président de l'IBM World Trade Corporation, in *Revue de Défense Nationale*, juin 1971.

(50) Rapport, principales options VI^e plan, p. 35.

(51) P. LEFOURNIER, Une politique nouvelle de plein emploi, in *L'Expansion*, avril 1968, cité dans L. STOLERU, *L'impératif industriel*, Seuil, p. 36.

au secteur tertiaire, plus précisément même à ce que L. Mehl appelle le secteur quaternaire (52), et de manière concomitante au déclin de certaines classes liées aux autres secteurs. Il est intéressant de noter à ce propos ce que rapporte André Malraux de son dernier entretien avec le général De Gaulle : « Le pouvoir du général De Gaulle... eut été inconcevable sans le développement du secteur tertiaire. Songez que cette année en France, ce secteur a dépassé les deux autres : paysans et ouvriers réunis » (53)... « Il n'y a pas de rassemblement possible autour de la classe ouvrière en train de s'effriter » (54).

Les nouvelles classes montantes de la société française contemporaine, comme d'ailleurs dans toutes les sociétés industrielles avancées, ont pour caractéristiques de se fonder sur le talent, le savoir technique, industriel et administratif ; d'où une moindre importance de l'hérédité quant à leur statut social.

Entre les technocrates, les divers décideurs qui constituent la classe dominante (55) et les classes dominées définies surtout par la dépendance à l'égard « des formes d'organisation et de culture élaborées par les groupes dirigeants » (56), se situe une nouvelle classe d'indépendants (professeurs, chercheurs, médecins, experts de tous ordres) qui peuvent, suivant le cas, basculer du côté de la classe dominante ou au contraire de ceux qui s'opposent aux décideurs (57).

Parfaitement au fait des modifications qui interviennent dans les structures sociales et de leur implication politique, les dirigeants français sont soucieux de prévenir dans l'avenir l'éventuel basculement des « indépendants ». Pour cela, il convenait, entre autres, de disqualifier la voie révolutionnaire. Le concept de « société bloquée » a paru apporter une utile contribution à ce dessein.

Terme suggestif, aisément perçu par les classes nouvelles, on escomptait peut-être qu'il les détournât de « l'extrême des idéologies », qu'il les mît en garde contre ce travers prétendument typique au peuple français, qui fait « qu'on préfère trop souvent se battre pour des mots, même s'il recouvre des échecs dramatiques, que pour des réalités. C'est pourquoi nous ne parvenons pas à accomplir des réformes autrement qu'en faisant semblant de faire des révolutions... » (Chaban-Delmas,

(52) L. MEHL, *L'informatique, la connaissance et l'action*, p. 25. Mehl propose d'appeler secteur quaternaire, « le tertiaire non matériel, les prestations de service intellectuels... ».

(53) A. MALRAUX, *Les chênes qu'on abat*, Gallimard, Paris, 1971, p. 178.

(54) A. MALRAUX, *op. cit.*, p. 164.

(55) J.-K. GAILBRAITH, *Débats du club du Nouvel Observateur, Nouvel Observateur*, 8 février 1971, p. 35.

(56) A. TOURAINE, *La société post-industrielle*, Denoël, Paris, 1969.

(57) Cf notamment la notion de « bloc historique » chez Roger GAURAUDY, *L'Alternative*, Laffont, 1972, pp. 177-198.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE EST-ELLE UNE « SOCIÉTÉ BLOQUÉE » ? 815

Discours du 17 septembre 1969). C'est comme si, désespérant, après Mai 1968, de parvenir à rendre crédible l'image d'une « société réconciliée avec elle-même par la croissance et la prospérité, d'une société animée par le bien commun et la rationalité sociale », le pouvoir s'efforçait de créer un consensus dans la société française en lui faisant rejeter l'un de ses traits négatifs, celui d'être une société « bloquée ».

Ceci ne signifie évidemment pas que le recours à ce mythe soit le seul procédé auquel le pouvoir ait recours ; toutefois, son utilité apparaît quand on ne veut pas aller trop loin dans les implications politiques de la remise en cause des structures. On cherche à éviter le basculement évoqué ci-dessus, sans avoir à remettre en cause la structure actuelle du pouvoir, où la classe dominante tire notamment sa puissance et son prestige de l'hérédité matérielle et culturelle (58).

On remarquera qu'il n'est pas fortuit que le nouveau parti radical se soit attaqué, dans son fameux manifeste, à l'hérédité, puisqu'il se tourne vers ces nouvelles couches sociales pour y puiser membres, sympathisants et électeurs (59). C'est aussi le cas de certains courants proches de la majorité, notamment d'hommes et de groupes qui gravitent autour de E. Faure.

C'est ainsi que récemment, aux journées du « Contrat social » (60), Maître J. Denis Brelin, évoquant les obstacles sur lesquels se brise la recherche d'une nouvelle société, avait particulièrement souligné le poids de l'hérédité « assuré par la transmission culturelle et par la transmission des biens. La transmission culturelle, entretenue par le système d'enseignement qui fortifie les inégalités beaucoup plus qu'il ne les comble ; la transmission des biens, renforcée par l'iniquité d'un système fiscal qui frappe lourdement les revenus, mais préserve le capital font qu'en 1972 un Français a son destin beaucoup plus déterminé par ce qu'il reçoit de son milieu familial et social que par ce qu'il est » (61).

On aura noté que J.-D. Brelin n'a nullement eu besoin de recourir au concept de société bloquée pour analyser les obstacles qui se dressent devant la construction de la « Nouvelle société ».

(58) BOURDIEUX et PASSERON, *La reproduction, élément pour une théorie du système de l'enseignement*. Edit. de Minuit, Paris, 1970.

(59) J.-J. SERVAN-SCHREIBER, Michel ALBERT, *The Radical Alternative*, McDonald, London, 1970, cf le chapitre 6, pp. 101-121.

(60) Nom donné aux clubs animés par E. Faure, d'après le sous-titre de son livre *L'âme du combat, pour un nouveau contrat social*, Fayard.

(61) *Express*, 13-19 mars 1972, p. 20.

Ainsi se trouve renforcée l'impression que les responsables français actuels s'efforcent de faire accepter le changement en gestionnaires, c'est-à-dire sans trop s'interroger sur sa portée et surtout son prix. Dans ces conditions, le recours au mythe de la société bloquée peut paraître utile comme tous les mythes qui sont essentiellement tournés vers le passé, et peut éventuellement servir à supporter le présent (62).

La société française contemporaine n'est pas une « société bloquée ». Cette expression est inapte à décrire et à traduire son état réel. Tout à fait adéquat quand S. Hoffman l'utilisait pour décrire la « synthèse républicaine » de la III^e République, ce concept ne l'est plus aujourd'hui et semble avoir été sciemment détourné de son sens original. La responsabilité de Michel Crozier à cet égard semble avoir été déterminante.

C'est en systématisant la théorie des « conséquences secondaires inattendues », dégagée tour à tour par R.K. Merton, Ph. Selznik et A.W. Gouldner, chacun pour des caractéristiques particulières du modèle bureaucratique wébérien (63), que Crozier était parvenu à construire son célèbre « modèle bureaucratique », et son non moins célèbre « cercle vicieux bureaucratique ». C'est ce modèle qu'il appliqua et « vérifia » sur le système administratif français (64), c'est cette application qui fut ensuite étendue à l'ensemble de la société française taxée dès lors de société bloquée.

En dernière analyse, ceci revient à saisir et comprendre la société française comme un immense système bureaucratique (ou un ensemble de systèmes bureaucratiques) de type wébérien. C'est là déjà une caricature assez cocasse, et de toute manière une simplification plus qu'abusive. Mais le comble est de plaquer au surplus sur ce schéma le concept élaboré par S. Hoffman pour désigner une tout autre France, société hétérogène où coexistaient plusieurs systèmes en équilibre statique, fort éloignée de ce gigantesque système bureaucratique ne s'adaptant au changement que par des crises que serait la société française selon les adeptes de l'expression « société bloquée ».

Bien qu'il n'y ait rien d'exceptionnel à une telle pratique, on est quelque peu surpris qu'un scientifique d'une telle renommée se soit prêté à un emploi aussi peu scientifique d'un concept qui pouvait légitimement y prétendre. En réalité, c'est maintenant un concept tota-

(62) L. SFEZ, *L'Administration prospective*, A. Colin, Paris, 1970, p. 39.

(63) Pour une représentation simplifiée des modèles de Merton, Selznik et Gouldner, cf l'ouvrage de MARCH et SIMON, *Les Organisations*, Dunod, 1958.

(64) M. CROZIER, *le phénomène bureaucratique*, Seuil, chapitre VII, et quatrième partie. Cf également le résumé qu'en fit l'auteur dans le traité de *Science administrative*, ouvrage collectif édité chez Mouton, 1966, pp. 768-780.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE EST-ELLE UNE «SOCIÉTÉ BLOQUÉE»? 817

lement mythique. S'imaginerait-on employer ce terme pour décrire la société belge, britannique ou même italienne (si l'on pense au poids du catholicisme de ce pays)? Trois pays dont les transformations paraissent malgré tout d'une ampleur moins grande que celles qui ont bouleversé et bouleversent encore la France depuis plus de vingt-cinq ans.

Au fond, on retrouve ici non pas un trait français, mais un trait universel qui consiste à esquiver les problèmes ou à les poser en termes mythiques quand les solutions s'avèrent difficiles et douloureuses et qu'elles sont liées à d'âpres contestations et conflits. En fin de compte, on peut se demander si l'exploitation politique qui est faite de ce concept, si son emploi mythique ne risque pas de provoquer l'effet opposé à celui qui était recherché. Comme le souligne dans un autre contexte Edgar Faure : « les problèmes mythes conduisent sans coup férir à la solution mythe : la révolution » (65).

(65) Edgar FAURE, *L'âme du combat*, Fayard, 1970, p. 115.

